

243 P NP **DM15**

Projet de construction de l'oléoduc Pipeline
Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est

Lévis et Montréal-Est 6211-18-011

Mémoire

Projet pipeline Saint- Laurent (Ultramar)

par

Martine St-Pierre

Présentation

Je me nomme Martine St-Pierre, enseignante en géographie, résidente à St-Hyacinthe en milieu rural situé à 5 minutes de la ville et à moins de 2 km de l'autoroute 20, bref, un petit coin de paradis pour moi et mon conjoint qui sommes passionnés de la nature et de la chasse. Les chevreuils et renards sont visibles de notre salon.

La fameuse loi 229 vient donc brimer notre quotidien, en nous emmenant beaucoup d'inquiétude et de nombreuses questions sans réponses !

Intérêt au projet

La loi 229 a été accordée par notre gouvernement le 17 juin 2005 pour faciliter le règlement de cas comme le nôtre.

À St-Hyacinthe, trois autres résidences, en plus de la mienne, se retrouvent construites au mauvais endroit, soit deux de chaque côté de la rivière Yamaska. Trois de ces quatre résidences se trouvaient dans la mire des spéculateurs, tôt au printemps 2005, avant même que quiconque soit au courant de la venue de l'éventuel projet d'Ultramar.

Je peux donc me permettre de qualifier de "spéculateurs précoces", ceux qui ont convoité ces trois résidences.

Je vous invite à ce moment-ci à lire la lettre ouverte en annexe 1, publiée dans *Le Courrier* de St-Hyacinthe ainsi que dans *La Terre de chez nous*.

Suite à la parution de cette lettre, je l'affiche donc sur un babillard du collège privé où j'enseigne à St-Hyacinthe. Quelque temps après, sur le même babillard était épinglée la carte d'affaires du porte-parole d'Ultramar, monsieur Michel Martin, et qui par son passage à l'école, proposait un concours de lettre d'opinion sur l'environnement auprès des étudiants.

Pour ce qui est des autres écoles de la région, c'était la seule ayant eu la visite de monsieur Martin d'après mon enquête.

Je me demande si ce monsieur Martin que l'on a pu voir dans un reportage de monsieur Normand Rhéaume diffusé au réseau TVA le 21 juillet 2005, ainsi qu'à *La Bonne Nouvelle GM* sur la même chaîne à la fin septembre 2005, ayant pour but de faire briller l'image de son employeur auprès du reste de la société, aurait quelque chose à voir avec ces "spéculateurs précoces" ?

Suite à une conversation téléphonique, monsieur Louis Bergeron, ingénieur chargé de projet chez Ultramar, s'empressait de répondre à l'effet de la publication de la lettre en disant que ce n'était pas eux, mais bien des spéculateurs. Il mentionnait les propos suivants: " On tente de nous faire passer pour plus sornois qu'on l'est en réalité, on voit dans les journaux qu'on tente d'acheter des maisons...".

Si je reprend ces paroles: "plus sournois qu'on l'est en réalité", cela signifie qu'ils le sont vraiment ! Heureusement que de bonnes preuves médiatiques existent pour nous le prouver, comme par exemple la revue *L'actualité* de janvier 2006, des articles de journaux en comparaison avec le *Journal des débats de l'Assemblée Nationale* et la façon dont s'est déroulé le dossier jusqu'à présent . C'est frustrant de voir qu'Ultramar mentionne dans les journaux et à la radio, qu'ils veulent la transparence dans tous leurs dossiers d'ailleurs. Ces paroles ont été écrites dans les communiqués, et dites à l'émission matinale de monsieur Paul Arcand , le matin du 5 octobre 2006, par monsieur Michel Martin.

Évidemment cela paraît bien, mais entre le vouloir et la réalité..., nous sommes en bonne position pour en parler, nous les propriétaires affectés !

Préoccupations liées au projet

Puisque maintenant nous connaissons plus de détails sur le projet, je comprends pourquoi les quatre résidences étaient ciblées. C'est qu'une vanne de sectionnement doit être installée de chaque côté de la rivière, nécessitant cependant un changement de zonage pour l'installation de ces vannes. Donc, ce sont les terrains de ces résidences qui ont une grande valeur aux yeux de ces spéculateurs. C'est pourquoi, nous, propriétaires de ces résidences, avons été ignorés le plus longtemps possible pour les soirées d'information. Comme on a pu le voir dans le document de *demande de changement de zonage* envoyé à la municipalité, nos résidences ne figurent pas dans la liste de numéro de lots exigeant un changement de zonage. Cependant, les commissaires de la CPTAQ ne sont pas au courant que nous sommes victimes de cette loi 229. Probablement que le but des spéculateurs n'était pas de faire du profit . Je crois plutôt que la véritable intention était d'éviter bien des problèmes causés par la médiatisation du projet !

Comme les gens d'Ultramar mentionnent qu'ils ne veulent pas se servir de cette loi, ils veulent seulement que l'on endure leur pipeline sur notre terrain avec toutes les contraintes que l'on tente toujours de nous cacher. Cependant, suite aux réponses à mes interrogations par le responsable d'Hydro-Québec, lors de la première partie des audiences publiques à St-Hyacinthe, je peux d'autant plus conclure que monsieur Bergeron est vraiment sournois et qu'il nous a menti tout ce temps.

Advenant une situation identique au verglas de 1998, il serait donc impossible pour Hydro-Québec de démanteler et reconstruire le pylône avec un pipeline enfouie entre celui-ci et ma résidence qui se retrouve à la limite de l'emprise de cette ligne 735 kv, en se soumettant à la réglementation de l'ONÉ. Même si on nous prend pour des retardés, la traverse de la route, juste en face de la maison et près du pylône, elle, est sous juridiction de l'ONÉ.

Suggestions et commentaires pour améliorer le projet

Étant membre de l'apPaf, le but de cette association n'était , et n'est toujours pas, d'envoyer le pipeline dans la cour du voisin.

Les alternatives proposées par l'association sont très valables, réalisables et vraiment de moindre impact pour tout le monde ainsi que pour l'environnement et ce, sans dépenser un seul dollar pour la réalisation de cette étude.

Notez que c'est le Gouvernement qui a mandaté la firme d'experts pour réaliser l'étude de moindre impact sous ses propres directives.

L'installation d'un tel pipeline doit être réalisé dans une emprise existante, telle l'autoroute 20, ou entre les deux voies de l'autoroute 40 où il y a suffisamment d'espace pour travailler aisément et même installer d'autres conduites dans une telle éventualité.

D'autant plus, personne ne se ferait flouer dans cette affaire, personne n'aurait une telle responsabilité face à ce pipeline, personne vivrait de l'inquiétude à l'égard d'avoir un jour à vivre une situation comme celle de monsieur Lucien Ferland ou bien pire encore, se défendant seul contre ces vilains, souvenez-vous ,devant les tribunaux ,lorsque le malheur nous frappe.

Position quant à l'autorisation du projet ou non

Lorsque le gouvernement est de connivence avec ces puissantes compagnies, je me demande à quoi sert réellement les audiences publiques. Au fait, je me demande, mais j'ai quand même espoir. J'ai espoir qu'à force de se faire exploiter et de se faire mentir, tout ça pour le pouvoir et l'argent, peut-être vous, chers commissaires, avez le pouvoir par vos décisions et votre jugement de commencer dès maintenant en posant un geste pour l'environnement de nous tous et de forcer à développer d'autres alternatives et d'inciter chacun de nous à prendre conscience de nos gestes. Lorsque l'on voit des reportages comme celui de l'émission *Zone Libre* du 19 janvier 2007 sur les sables bitumineux, cela fait réfléchir grandement ! Et le moment est venu d'agir !

Un non au projet ne serait pas si catastrophique ! Le véritable but du pipeline est la course vers le marché ontarien libéré par la fermeture de la raffinerie de Oakville dans la province voisine. La voie fluviale du St-Laurent est toujours la meilleur alternative pour Ultramar, mais également pour ses compétiteurs !

Ce n'est pas parce qu'ils ne peuvent pas, mais bien par ce qu'ils ne veulent pas !!

Martine St-Pierre

ANNEXE 1




2000 2001 2002 2003 2004 2005

Condition: Affichage: Classement: Mots-clés:

Archives

10 Août 2005

Ultramar : une marmotte creusant son trou la nuit!

 Collaborateur

Et bien non, il ne s'agit pas ici d'une fable de Lafontaine. En tant que propriétaire de résidence, terrain ou terre agricole, vous vous êtes sans doute retrouvé un beau matin avec une marmotte confortablement installée dans son terrier chez vous. Discrètement, elle vous a déjoué la nuit.

Et voilà donc qu'Ultramar et Pipelne St-Laurent ont un magnifique projet, celui de relier Lévis à Montréal avec une conduite de 16 pouces de diamètre. Le tracé étant à 95 % en zone agricole, les responsables du projet, ont cru bon d'oublier les résidents « non agricoles » par stratégie d'affaire. Effectivement, trois propriétaires sur quatre, sur le tracé chaud de la Ville de Saint-Hyacinthe (zone rivièrè Yamaska) ont reçu des offres d'achat pour leur propriété avant même de savoir ce qui se passait. Notez que nous ne sommes toujours pas supposés savoir ce qui se passe. Curieusement, nous assistons à une belle parade de voiture luxueuse dans notre secteur.

C'est pourquoi nous vous invitons, citoyens ruraux de La Présentation à Sainte-Hélène, à vous méfier de la marmotte car en plus d'être ratoureuse, elle est très offensive. Elle a obtenu de notre bon gouvernement par l'entremise de notre député ainsi que ses collègues, et notez bien ici, il s'agit d'une première qui vient de créer un précédent très dangereux, la loi 229 accordée à Ultramar qui lui donne le pouvoir d'exproprier tout immeuble, résidence ou terrain se trouvant sur leur tracé.

Si vous voulez toute l'information mot à mot divulguée à l'Assemblée nationale lors de la demande d'adoption de cette loi spéciale, tout citoyen doit en faire la demande auprès du député à l'adresse qui suit : Député Léandre Dion, 795 avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 5C6.

Le document de 33 pages est très instructif et vous pourrez en conclure par vous-même.

Martine St-Pierre, Saint-Hyacinthe, pour le Regroupement des citoyens volontairement ignorés par le projet Ultramar, (RCVIPU)